Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 17

Artikel: De guelques salaires féminins à Genève

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pourquoi je suis suffragiste?

Parce que le suffrage féminin est pour la femme la condition sine quê non de l'abolition d'un état de servage qui a duré des siècles.

Parce que seul il peut lui donner les moyens de réaliser dignement et pleinement l'idéal d'indépendance économique, morale et sociale, auquel tout être civilisé et conscient a le droit de prétendre.

Parce que seul le suffrage peut donner à la femme la possibilité et le droit légal de collaborer utilement aux progrès de l'humanité dans tous les domaines.

Docteur M. MURET,

Professeur de Gynécologie à l'Université de Lausanne.

Pourquoi je suis suffragiste?

Parce que la femme est l'égale de l'homme!

Emile Nicolet, député,

Secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers de l'alimentation.

Pourquoi je suis suffragiste:

Parce que je réclame plus de justice et plus d'équité, nu plus, ni moins.

Moins d'égoïsme et un peu plus de logique, voilà ce qu'it faudrait.

On nous refuse un moment une ou deux fois l'an, pour aller mettre dans l'urne un bulletin de vote, on nous objecte que le ménage en pâtira, mais on accepte, comme une chose toute naturelle, que la femme, que la mère travaille toute la journée en dehors de son foyer, qu'elle gagne sa vie — et celle de son mari, parfois. C'est dans l'ordre, n'est-ce pas, et l'on s'incline, tant il est vrai qu on s'habitue à vivre d'injustice, et à trouver parfait ce qui est imparfait et même faux.

Enfin, je suis suffragiste, parce que je désire que la devise « à travail égal, salaire égal » triomphe un jour, et pour cela il faut le concours de toutes celles au moins qui s'intéressent aux questions sociales et morales.

E. N., institutrice.

Je suis devenue suffragiste à cause de 'la « bouteille ». Les hommes, seuls, sont aussi incapables de s'en débarrasser que l'est un malade de s'enlever lui-même l'appendice gangrené. Il faut que quelqu'un d'autre le fasse.

Je reste suffragiste pour la bonne raison qu'un tout ne peut progresser aussi longtemps qu'une moitié reste entravée.

> Docteur Charlotte OLIVIER, Médecin du Dispensaire antituberculeux de la Policlinique universitaire de Lausanne.

Féministe, je l'ai toujours été. Ce sentiment inné, d'abord confus et instinctif, se précisa peu à peu, et grandit au spectacle des injustices et des maux dont souffre la femme, jusqu'à devenir un besoin impérieux de les combattre, et le principal intérêt de ma vie... Deux états de choses iniques y contribuèrent surtout puissamment: l'exploitation de l'ouvrière, à la merci du patron, et l'odieux abandon de la fille-mère, assumant, seule, la honte et les charges d'un acte commis à ldeux... parce que, non défendue par la loi, œuvre exclusive de la lâcheté et de l'égoïsme masculins.

J. PASTEUR.

Pourquoi je suis suffragiste:

Par amour de la Justice et de la Vérité.

Une abonnée au Mouvement Féministe, Mme RAMUS.

C'est en m'occupant d'œuvres sociales que je suis devenue suffragiste. Je crois qu'il est impossible de ne pas le devenir en étudiant de près ces questions intéressantes et parfois si poignantes. Comme le dit si bien Mme de Witt-Schlumberger, dans son article sur «le rôle moral du suffrage féminin », quel que soit le champ d'activité qui vous est dévolu dans les œuvres sociales et philanthropiques, l'effort est arrêté, les bonnes volontés brisées, devant les lois insuffisantes ou rarement appliquées, surtout dans les questions d'ordre moral et dans celle de l'alcoolisme. Et ce qu'il y a de plus curieux, pour ne pas dire « navrant », c'est d'entendre des femmes très

périeuses, des hommes d'une moralité incontestée, mais anti-féministes, vous dire avec la plus parfaite bonne foi : « La traite des blanches, c'est odieux, infâme; l'alcoolisme, c'est la ruine de notre pays, mais qu'y faire?» Et quand on leur met en avant le bulletin de vote peur les femmes, ils restent stupéfaits, ils ne se doutaient pas... ils n'auraient pas cru...

Réfléchir, penser, ouvrir les yeux! Quand donc s'en donne-t-on la peine?

Marie REYMOND.

De quelques salaires féminins à Genève

Beaucoup de personnes se figurent encore que les salaires de famine qu'elles entendent énumérer dans des conférences ne valent que pour de lointaines grandes villes: Paris, Londres, Berlin, Vienne ou New-York... Et elles affirment avec un sourire satisfait et rassuré que « chez nous, où la vie est moins chère, plus simple, plus démocratique, où les œuvres d'assistance se multiplient plus que partout, il ne peut y avoir de pareilles misères. >

Hélas!... Les chiffres qui suivent prouvent bien que le taux des salaires n'est pas plus élevé chez nous qu'ailleurs, et que chez nous, comme ailleurs, c'est la prostitution qui offre, dans beaucoup de cas, le seul complément de gain nécessaire à celle qui ne veut pas mourir de faim.

On nous a fait observer, il est vrai, avec raison, que les professions et les salaires que nous citons ne forment pas la totalité des professions et des salaires genevois, et qu'il est des métiers, l'horlogerie par exemple, où une femme peut encore gagner sa vie. Nous sommes d'accord. Mais il est évident que toutes les femmes ne peuvent embrasser ces quelques métiers-là, et nous estimons que l'existence de pareils salaires de famine, dans une ville comme la nôtre, suffit à justifier bien des plaintes et bien des revendications.

Voici par exemple des ouvrières occupées 10 h. par jour dans une fabrique de produits pharmaceutiques et chimiques : celles qui travaillent au temps gagnent au maximum 65 fr. par mois, et au minimum 40 fr.; celles qui travaillent aux pièces, sans tarif fixe, se font des journées à peu près équivalentes : 1 fr. 20 à 1 fr. 50. Qu'on nous dise comment une femme seule peut vivre honnêtement avec un salaire pareil? D'autres, travaillant 11 h. par jour dans une parfumerie sont un peu mieux payées : 2 fr. à 2 fr. 25. Toutefois, elles sont, dans la majorité des cas, obligées de chercher un supplément de gain, en emportant chez elles de petites caisses d'emballage qu'elles confectionnent après la longue journée de travail, et avec lesquelles elles gagnent en moyenne 30 centimes par soirée. 2 fr. 30 à 2 fr. 55 pour 14 h. de travail environ: c'est coquet. Et détail significatif: ces femmes ont toutes été engagées pour remplacer des hommes qui, pour le même travail, gagnaient à peu près le double soit 4 fr. 20 par jour. Tout commentaire nous semble inutile.

Voici maintenant des biscuitières. Elles confectionnent les biscuits, les emballent, et transportent parfois 600 kilos du rez-de-chaussée au dernier étage de la fabrique. Jusqu'en novembre 1913, elles gagnaient en travaillant 11 h. par jour 1 fr. 40, somme sur laquelle on trouvait encore moyen de prélever des retenues. Une ouvrière, toutefois, avait obtenu du contremaître une augmentation de 20 centimes, mais on devine à quelles conditions! Il fallut une affaire de police des mœurs, qui prouva que ces malheureuses étaient toutes obligées de recourir à un métier inavouable pour vivre, pour amener une augmentation notable de leurs salaires: 3 fr. par jour.

Ceci nous conduit à parler d'une autre profession, qu'embras

sent beaucoup de jeunes Suisses allemandes venant chez nous pour apprendre le français, et qui leur réserve les pires dangers moraux et physiques : celle de sommelière de brasserie. Dans les petits établissements, elles sont quelquefois payées 20 fr. par mois, en plus du logement et de la nourriture; mais dans les sept-huitièmes des cas, elles ne touchent aucun salaire, ne sont pas même logées, et n'ont par conséquent d'autres ressources que les pourboires, soit 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Dans les grandes brasseries, où elles ne sont ni payées, ni logées, c'est encore pire. On exige de chacune d'elles : 1º 5 fr. par mois pour le salaire du garçon d'office (besogne de nettoyage de vaisselle, de chopes, etc., qui incomberait encore à ces malheureuses, après 16 h. de travail par jour); 2º 15 fr. par mois pour l'entretien des glaces, vitres, etc. de l'établissement; 30 des fleurs fraîches chaque semaine pour le comptoir; 40 un tablier blanc par jour, et une coiffure si compliquée qu'il leur est nécessaire de recourir à une coiffeuse. Ce qui fait que ces femmes doivent dépenser à peu près 60 fr. par mois, sans gagner un sou autrement que par des pourboires. Faut-il s'étonner si elles font tout ce qui est en leur pouvoir pour augmenter ceux-ci? Et ne frémit-on pas en songeant à l'immoralité à laquelle elles sont de ce fait condamnées ?

Si nous passons à d'autres métiers, nous ne trouvons pas des circonstances beaucoup plus favorables. Voici des pierristes qui gagnent 22 fr. par mois en ville, et d'autres, dans la banlieue, 0 fr. 75 par jour, déduction faite de leur paye des frais de transport et de nourriture prise hors de chez elles. Voici des ouvrières en confiserie qui gagnent 1 fr. 50 pour 11 h. de travail, des ouvrières en papier qui touchent la même somme pour le même temps de travail; des métallurgistes un peu mieux payées: 2 fr. pour 10 h.; des cigarières dont le salaire varie de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 par jour... C'est toujours la même moyenne désespérément basse. Heureusement que dans cette dernière industrie, les tabacs, nous pouvons citer un cas réconfortant : celui des cigaretteuses.

Jusqu'en 1910, les femmes employées à la fabrication des cigarettes gagnaient 55 fr. par mois pour 11 h. de travail à l'atelier et 4 h. de travail à domicile (fabrication des tubes où l'on introduit le tabac). En 1910, elles réussirent à s'organiser en syndicat, réclamèrent d'autres conditions de travail, soutinrent même vaillamment une grève, et signèrent finalement la convention suivante : salaire moyen de 3 fr. 50 par jour; journée de 9 h.; liberté du samedi après-midi, ce qui est précieux pour des femmes ayant un ménage à tenir et des enfants à surveiller.

Cet exemple nous semble éminemment probant en faveur du syndicat féminin. Nous voyons en effet se manifester là l'action bienfaisante de l'organisation sur les conditions du travail. Action bienfaisante, non seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral. Carles cigarettières travaillent mieux maintenant, avec plus d'entrain, avec le sentiment de leur dignité relevée. Une très forte proportion d'entre elles a pu se marier, alors qu'autrefois les trois quarts devaient rester célibataires. Et cela sans que la production des cigarettes ait diminué, ou que leur prix ait augmenté depuis quatre ans. C'est à encourager toutes les professions féminines que nous venons de citer à emboîter le pas derrière les cigaretteuses.

Nous ne trouverons pas des salaires proportionnellement beaucoup plus élevés, si nous passons à une autre catégorie de travailleuses, qui correspond dans le monde féminin à ce que les journaux socialistes appellent « le prolétariat en col droit » : c'est-à-dire les employées de bureau et de magasin. Pauvres petites prolétaires en blouses coquettes et en jupes tailleurs, elles ont chez nous aussi bien de la peine à équilibrer leur budget! Qu'on en juge par les chiffres suivants :

Une demoiselle de magasin gagne 55, 70, 80, exceptionnellement 90 fr. par mois. 100 fr. est rare. Personnellement, nous connaissons une vendeuse à 40 fr. par mois. Une vendeuse parlant anglais peut obtenir 125 fr., une caissière de 120 à 170 fr., un chef de rayon, 150 fr., mais il faut tenir compte des études préalables nécessaires avant d'arriver à ces postes d'honneur, ainsi que des responsabilités et des peines qu'ils comportent. D'ailleurs, dans le commerce bien moins que dans l'industrie, il est possible d'établir une règle fixe, les salaires variant d'une maison à l'autre, montant et descendant parfois suivant la sympathie qu'inspirent les employées.

Dans les bureaux et dans les banques, une sténo-dactylographe débutera avec 40 ou 50 fr. par mois, pour obtenir au bout de deux à trois ans 70, 80, 90 fr. Il n'y a pas là de quoi mettre beaucoup de beurre sur son pain. Et là aussi se reproduit ce fait révoltant contre lequel nous ne cesserons de protester: l'inégalité des salaires masculins et féminins pour un travail égal. Un cas entre mille: une jeune fille succédant à un jeune homme dans le service des annonces d'un grand journal. Lui touchait 250 fr. par mois. Elle dut accepter, en plus du service des annonces, un service de comptabilité pour la somme de 110 fr.! Et ce n'est qu'à force peine qu'elle obtint 130 fr., un peu plus de la moitié de ce que gagnait son prédécesseur.

Cette situation ne laisse pas d'alarmer les employés de bureau eux-mêmes qui craignent à juste titre que ces bas salaires féminins ne finissent par avilir les leurs. Un collaborateur du Bulletin de l'Association des Commis de Genève 1 jetait dernièrement à cet égard un cri d'alarme, en citant des salaires de sténodactylographes plus bas encore que ceux dont nous venons de parler: 30 à 60 fr. par mois. Malheureusement, le remède qu'il propose au mal est illusoire, et nous dirons même injuste : ramener la femme au foyer, limiter là son champ d'action, et pour cela supprimer momentanément la section commerciale de toutes les écoles... Mais que deviendront alors celles qui, dans un pays où la population masculine est manifestement moins nombreuse que la population féminine, ne seront forcément ni épouses ni mères, et devront cependant gagner — à peu près — leur pain? De quel droit leur en enlèvera-t-on un des moyens? Le droit au travail, et par conséquent à l'existence, de la femme peut-il être mis en doute?

Non. La solution n'est pas là. Elle est dans l'augmentation des salaires féminins, par l'organisation syndicale, et aussi par le relèvement de la valeur individuelle de la femme. Et c'est ainsi que toutes ces questions enchevêtrées et complexes finissent par aboutir au même nœud décisif.

E. GD.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la fin de la belle étude de M^{me} de Schlumberger sur le Rôle moral du Suffrage féminin, ainsi que la publication de notre Chronique féministe allemande, d'un article sur les Ecoles Montessori, et de notre Bibliographie. Nous nous excusons

¹ Les faits et les chiffres qui précèdent nous ont été fournis par M. Nicolet, député, et secrétaire de la Fédération des ouvriers de l'alimentation, soit personnellement, soit au cours de la remarquable conférence qu'il a faite sur les Salaires féminins dans l'industrie à Genève, pour l'Union des Femmes, le 12 février dernier. Nous tenons à remercier ici M. Nicolet pour l'inépuisable complaisance avec laquelle il met sa documentation si exacte et si minutieuse au service de ceux que ces questions intéressent, ainsi que pour sa conférence, si sobre d'allures, si riche de faits, et si élevée de pensée.

¹ Le Collaborateur, décembre 1913.

auprès de nos collaboratrices de ce retard; et nous demandons à tous nos amis de faire autour d'eux la propagande qui, en procurant de nouveaux abonnés au Mouvement Féministe, lui permettra de paraître plus souvent et de disposer de plus de place.

La Rédaction.

L'Idée en marche...

I. - LETTRE DE PARIS

Le mois de février fut, pour les féministes, un mois heureux. Le Journal officiel du 4 février nous apprenait, en effet, que la veille, la Chambre avait inscrit à son ordre du jour le rapport de M. Ferdinand Buisson, sur la proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote en matière municipale et cantonale. Nous pouvons espérer maintenant que, d'ici à la fin de la législature, la Chambre se sera prononcée sur ce point et nous avons lieu de penser qu'elle sera favorable à notre revendication.

L'Union française pour le Suffrage des Femmes ne peut que se féliciter de sa persévérance, et continuer la méthode qui a donné cette première grande victoire.

Certes, tout n'est pas fini: il faut que la Chambre trouve le temps nécessaire pour voter, et nombreux sont les projets et rapports qui vont solliciter son attention en ces derniers mois. Il faudra encore que le Sénat donne son avis... Mais s'il est bon de ne pas seulement regarder la route déjà faite, il est juste de trouver dans les progrès réalisés un encouragement pour la tâche qui reste à accomplir.

Les Groupes de l'U.F.S.F. continuent du reste à gagner les Conseils généraux et municipaux à notre cause, et la liste de vœux favorables au vote des femmes s'allonge sans cesse.

La presse a accueilli très favorablement la nouvelle de notre succès. De plus en plus, la question du suffrage féminin lui semble être de celles qui intéressent le public.

Les manifestations des femmes qui ont cherché à se faire inscrire dans les mairies, sur les listes électorales, ont été racontées dans un grand nombre de journaux. La Ligue du Droit des Femmes avait organisé ces démarches dans les 20 arrondissements de Paris. A l'Assemblée générale du Groupe de Paris de l'U. F. S. F., la présidente invita les membres de l'Union à se joindre aux délégations de la Ligue. On disposait de peu de temps: ce travail de vérification, qui se fait tous les ans, devait être terminé le 4 février à minuit. L'accueil fait aux suffragistes fut assez divers: on en inscrivit quelques-unes, on refusa l'inscription à d'autres, ailleurs la police s'en mêla. Des procès commencent: Me Maria Verone, Me Lhermitte plaident. On ira, paraît-il, jusqu'à la Cour de Cassation.

C'est ce que fit déjà, il y a 20 ans, la présidente d'honneur de l'Union pour le suffrage, M^{me} Vincent — qui vient de mourir et dont les obsèques eurent lieu le dimanche 22 février. — La Cour de Cassation n'a aucun pouvoir législatif; elle ne put en 1893, interpréter la loi contre la volonté évidente du législateur, et elle ne le fera sans doute pas davantage cette fois!

Il reste que la presse a beaucoup parlé du geste des Ligueuses, que les anti-féministes en ont pris prétexte pour reprendre leurs arguments contre nous, et que les journaux les plus favorables ont dit: « Pourquoi pas? >

La Fédération féministe universitaire et l'Union française pour le Suffrage des Femmes ont remporté un succès certain à la Chambre des Députés, lors du vote de la loi sur l'organisation des Caisses des Ecoles, puisque les vœux émis à différentes reprises par les deux Fédérations ont été exaucés.

Les Caisses des Ecoles sont destinées à fournir aux élèves pauvres des secours en vêtements, chaussures, etc. Elles aident ainsi à la fréquentation scolaire. La loi va en rendre la création obligatoire pour les communes. Jusqu'à aujourd'hui, rien ne s'opposait à ce que des femmes fissent partie des Conseils d'administration de ces Caisses. La loi nouvelle, à laquelle manque encore l'approbation du Sénat, fut votée à la Chambre le 2 février. Remarquons que la Fédération féministe universitaire avait présenté son vœu à M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, et discuté sa réalisation le 29 janvier, que l'Union française pour le suffrage des femmes avait fait le 28 une demarche auprès de M. Louis Marin — dont l'amendement nous donna pleine satisfaction — et que le Groupe de Paris de l'U. F. S. F., à son assemblée générale du 31 janvier, émettait le même vœu que la F. F. U.

La Chambre a donc décidé — et c'est ce que nous désirions — que deux femmes fassent obligatoirement partie des Conseils d'administration des Caisses des Ecoles. Une de ces femmes sera nommée par le préfet, l'autre sera élue par les sociétaires.

S'il est indiscutable, comme nous le disait M. Louis Marin à l'Assemblée générale du groupe de Paris de l'U. F. S. F., que la place des femmes est marquée dans ces Conseils où il sera question de l'habillement des enfants, s'il est intéressant pour nous que les femmes prouvent une fois de plus leur compétence administrative, il n'est pas moins important que des collèges électoraux, composés d'hommes et de femmes, soient obligés d'élire une femme. Ils s'habitueront ainsi à voir des femmes mêlées aux affaires de la Commune, et, quand il n'y aura plus que le Conseil municipal qui nous sera fermé, nous pourrons affirmer qu'il ne le restera pas longtemps!

Ainsi chacune de nos conquêtes est un pas de plus vers la victoire. La Chambre, en acceptant d'inscrire le vote municipal et cantonal des femmes à son ordre du jour, nous permet d'espérer que nous approchons du but actuel de nos efforts.

Pauline REBOUR.

II. — LETTRE D'ANGLETERRE

Le Parlement anglais vient de se réunir et, à cette occasion, nous nous sommes rendu compte que notre travail dur, lent, persévérant, d'éducation des masses a porté ses fruits.

Pendant toute l'année dernière, en effet, nous avons organisé des réunions dans tous les syndicats, dans toutes les associations professionnelles possibles et imaginables, et je ne crois pas qu'une seule de ces réunions se soit terminée sans qu'une résolution très ferme ait été votée, demandant une mesure gouvernementale pour l'émancipation des femmes, et engageant · les « députés socialistes, et tous ceux qui soutiennent l'idée démo-« cratique à la Chambre des Communes, à refuser toute extension « du droit de suffrage aux hommes, tant que les femmes seront « tenues à l'écart de la vie politique. > Une résolution analogue a été votée en janvier dernier par le Congrès socialiste, auquel assistaient plus de deux millions d'hommes. Nous avons toujours envoyé à M. Asquith une copie de la résolution votée à chacune de ces séances. Si bien que dans ces deux derniers mois, il a dû recevoir plusieurs centaines de ces résolutions votées, notons-le bien, par des électeurs.

La cordialité avec laquelle les Comités de toutes ces Associations (Syndicats, Trade-Unions) nous ont reçues était char-